



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 3 juin 2015

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

Société FM-TSN

à Bernay

Par arrêté préfectoral complémentaire n°D1-B1-15-450 du 2 juin 2015, le préfet de l'Eure a imposé à la société FM-TSN la constitution de garanties financières pour la mise en sécurité en cas d'arrêt définitif de son installation implantée à Bernay.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée à la mairie de Bernay ainsi qu'à la direction de la réglementation et des libertés publiques, bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique de la Préfecture, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
l'adjoint au chef de bureau



Nadir MILIANI